

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil**  
**Communautaire de la Communauté de**  
**Communes MARANA GOLO**  
**2024/02**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
<b>06/03/2024</b>

Date d'affichage

Objet de la Délibération
--------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 09 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaients Présents (20) :** - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Charlotte TERRIGHI

**Pouvoirs (2) :** Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI - Jeanne Baptiste SAVELLI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI

**Absents (15) :** Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Alain MAZZONI - Marjorie PINDUCCI – Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : Acquisition d'un logiciel pour la mise en place de la redevance spéciale – Demande de subvention**

Monsieur José OLIVA a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La Communauté de communes se propose, à la suite de l'étude d'optimisation du service de collecte des déchets, de lancer la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, elle souhaite se doter d'un logiciel informatique de gestion des déchets. Celui-ci donnera la possibilité à la Communauté de communes d'assurer le bon déroulement de la mise en place de la redevance spéciale, en permettant de réaliser un suivi des redevables et de procéder à leur facturation (facturation également possible dans le cadre d'une mise en place de la tarification incitative des déchets).

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240314-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

Ce logiciel aura par ailleurs de nombreuses fonctionnalités supplémentaires liées à l'optimisation du service de collecte des déchets telles que :

- La gestion du parc de contenants et des stocks
- La gestion de la relation usagers
- La gestion des encombrants
- La gestion des ordres de service
- L'optimisation des tournées de collecte avec cartographie des circuits

Un plan de communication sera également associé à la mise en place de la redevance spéciale.

Le coût de cette acquisition a été évalué à 71 000 euros HT. Le plan de financement pourrait être le suivant :

- ADEME (60%) : 42 600 €
- Office de l'Environnement de la Corse (20%) : 14 200 €
- Communauté de Communes Marana-Golo (20%) : 14 200 €

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'acquisition d'un logiciel informatique de gestion des déchets,
- Sollicite de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse l'inscription à un prochain programme d'investissement l'octroi des subventions susmentionnées
- Précise que la somme nécessaire à l'acquisition de ce logiciel est inscrite au budget de la Communauté de Communes
- Dit que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**

